

matière qui nous uniformes de communiquer sur mer, avait été de longue main, en France comme en Angleterre, l'objet de laborieuses études, grâce à l'entente établie à ce sujet entre les deux flottes militaires; grâce à l'entente établie à ce sujet entre les deux flottes militaires; grâce à l'entente établie à ce sujet entre les deux flottes militaires.

Proposé à l'acceptation des autres puissances maritimes, il obtiendrait certainement leur adhésion, comme l'a déjà reçu le règlement sur les feux réglementaires à bord. Dans quelque temps, tous les navires, à quelque nation qu'ils appartiennent, quelle que soit la langue que parlent leurs équipages, pourront donc échanger entre eux des avis, des demandes, dont l'importance se mesure sur les besoins et les dangers de la navigation; ils pourront même, lorsqu'il s'agit en vue des côtes sur lesquelles des sémaphores sont établis, donner pour renseignements, attendre ceux qu'il leur importerait d'avoir pour leurs opérations, réclamer les secours qui leur seraient nécessaires, enfin, interroger les derniers avertissements de la météorologie.

Le service des sémaphores a été étendu de manière à en augmenter l'utilité sans aucunement soulever de dépenses. Les stations des sémaphores ont été ouvertes à la navigation privée à partir du 1^{er} janvier 1865, et bientôt elles posséderont les appareils très-simples au moyen desquels elles pourront faire connaître aux navigateurs en vue des anfractuosités du littoral.

Les nouvelles dispositions ont été appliquées au règlement des équipages de la flotte ont été appliquées en même temps. Les résultats obtenus ont réalisé les espérances qu'avait fait concevoir le décret du 22 octobre 1863. Les engagements volontaires et les rengagements sont si multipliés, et ont permis d'enlever en outre un grand nombre d'hommes appartenant à l'inscription maritime, que l'on peut considérer les matins qui sur les bâtiments se trouvent aujourd'hui volontairement au service, et si les engagements volontaires suivent la progression qu'ils ont atteinte depuis un an, dans quelque temps, les inscrits, dont les charges ont été singulièrement allégées par l'établissement d'une période de service et par des congés renouvelables, ne seront plus appelés que dans un bien faible proportion, et pour compléter les équipages formés d'éléments au de rengagements volontaires. Depuis un an, 3,917 hommes ont déjà été renvoyés en congés renouvelables, dont 3,500, moyennant une dépense peu considérable, forment une réserve toujours prête.

Les courriers des professions maritimes ont cessé d'appartenir à l'inscription. Dans ses divers établissements, le département fait des efforts pour améliorer leur condition, et une récente mesure a été adoptée afin que leur salaire leur soit payé à des époques plus rapprochées. Enfin le département prépare un projet qui leur fait d'agrandir la carrière des hommes dévoués et capables qui sont arrivés, par leur travail, au grade de navigateurs.

La navigation commerciale est aussi l'objet de ses constantes préoccupations. Il cherche à l'affranchir de toute obligation que ne justifie pas un intérêt national. Ainsi l'ordonnance du 31 août 1819 obligait tout navire armé au long cours à embarquer un chirurgien, s'il avait plus de trente hommes d'équipage. Cette prescription, qui n'atteignait qu'un bien petit nombre de navires, pouvait pourtant être un obstacle à des constructions de grandes dimensions; enfin, elle n'atteignait pas le but qu'elle avait eu de se proposer, puisqu'elle ne prenait pour mesure de l'obligation que le chiffre de l'équipage, sans se préoccuper du nombre des passagers. Un récent décret a décidé que la présence d'un officier de santé ne serait plus exigée qu'à bord des bâtiments portant plus de cent personnes, équipage et passagers compris.

Les commerçants maritimes à un régime encore une autre de ses charges par la suppression du tarif fixé pour les frais de retour des marins dans leurs quartiers d'inscription. Désormais l'armateur n'aura plus qu'à payer le meri de son équipage, et le marin ne sera pas tenu de rendre dans son quartier par sa voie régulière la même existence.

Les médecins, qui jouent aujourd'hui un rôle considérable dans la navigation, avaient une position mal définie sur les bâtiments de commerce; bien que, par l'importance de leurs fonctions, ils fussent considérés comme officiers, éprouvant les règlements sur la police et la discipline du bord, ils n'avaient pas reconnu cette situation, que la justice et l'intérêt du bon ordre demandaient qu'on leur accordât. C'est ce qu'a fait le décret du 21 septembre 1861.

(A continuer.)

BULLETIN DU MONITEUR UNIVERSEL.

(Bulletin du 10 mai 1865.)

Le général Lee a pris en main le commandement supérieur des armées du Sud. Ses premiers actes ont été l'atténuation d'oppression la plus grande exercée dans la poursuite de la guerre. Il a appelé à l'adresse aux populations confédérées pour leur demander de livrer à l'Etat tous les objets non propres à la cavalerie que chaque particulier possède. C'est un point du danger public et de l'intérêt national que cette remise est réclamée du patriotisme de chaque citoyen. Au même temps, l'ordre a été donné à tous les habitants de rejoindre leurs corps dans un délai de vingt jours. L'esprit public paraît répondre à cette mesure du généralisme. Dans un grand meeting tenu à Richmond, on a adopté des résolutions portant que, si fallait abandonner la mer et le littoral, on continuerait la guerre à l'intérieur jusqu'à épuisement de forces.

Dans la séance de la chambre des communes du 27, M. Layard, répondant à une interpellation, a déclaré complètement controuvée la prétendue dépêche du comte Russell en date du 17 janvier, ou il aurait été dit que si l'Autriche permettait à la Prusse d'envoyer des troupes en Europe, et que les destinées des duchés ne peuvent être réglées que par la Confédération. Aucune dépêche de cette nature, a-t-il dit, n'a jamais été écrite par le comte Russell.

Des nouvelles arrivées le 27 février à Southampton par la voie de New York annoncent que l'amiral Paroiss s'était montré devant Callao, où régnait une grande agitation causée par la solution donnée au différend hispano-péruvien. L'amiral avait envoyé un ultimatum dont les conditions avaient été acceptées, après quelques modifications. Le Pérou devra payer 3 millions de dollars pour les dépenses de l'expédition espagnole, mais les lies Chinchas seraient immédiatement évacuées. En outre, le Pérou reconnaîtrait l'intérêt de la dette espagnole.

(Bulletin du 10 mai.)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de la reine mère de Hollande, décédée à la Haie, le 1^{er} mars, entourée de toute la famille royale.

Les dépêches du Mexique annoncent que le maréchal Bixiano a complété des le 17 janvier et l'investissement d'Oajaca, et la place était sous le siège qu'il avait l'espoir que Porfirio Diaz et les troupes placées sous ses ordres ne pourraient échapper à l'armée assiégeante. On signale à la Vera Cruz le développement des relations commerciales. L'état sanitaire est satisfaisant.

Les propositions du cabinet de Berlin sur le règlement de l'affaire des duchés de l'Elbe ont été transmises à Vienne. Suivant les indications assez précises de la presse allemande, ces propositions auraient pour objet d'établir, entre les duchés et la Prusse, une sorte d'union politique et commerciale; d'assurer de l'accession proprement dite, mais plus étroite cependant, que les alliances particulières contractées par cette puissance avec plusieurs Etats germaniques.

Dans un meeting populaire tenu à Richmond, M. Benjamin, qui occupe la position de secrétaire d'Etat dans le cabinet de Richmond, a recommandé l'affranchissement de tout impôt qui s'offrirait à l'Etat de volontaire pour entrer dans l'armée; mais il a dit que contre l'application de la conscription aux esclaves et à dit que les mesures nécessaires d'émancipation ne pourraient être adoptées légalement que par chaque Etat séparément. Il a invité aussi la législature de la Virginie à prouver l'infirmité à donner l'exemple.

(Bulletin du 10 mai.)

Le cabinet portugais vient d'offrir sa démission. Cette démission a été acceptée par le roi, qui a chargé le marquis de Sa Bandeira de former un nouveau ministère.

La Corrépondance de Madrid annonce que la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'autorisation de Saint-Domingue a demandé aux ministres des affaires étrangères des explications sur le sort réservé aux Dominicains restés dans le pays et les causes de l'Éspagne. Le ministre a répondu que les Dominicains fidèles seraient considérés comme des sujets de la Couronne, et les autres, qui n'avaient pas suivi son mouvement, comme des étrangers.

Le président Lincoln a convoqué le congrès en séance extraordinaire pour le 1^{er} mars, afin de lui soumettre d'importantes communications. Le général Sherman a fait de rapides progrès et s'est avancé jusque sur les bords du Mississippi. Les confédérés ont retirés en force sous les ordres d'un général Beauregard. On s'attend à une grande bataille.

Des dépêches du général Anzures, commandant en chef la division navale des mers de Guinée et du Japon, en date des 29 et 30 décembre, font connaître que le ministre du Japon continue à se présenter sous un aspect de plus en plus pacifique. Sur l'invitation des ministres étrangers, le gouvernement du Japon a donné des explications satisfaisantes relativement à ses intentions à Mikado. Il vient, en outre, d'être accrédité de nouvelles commissions relatives à l'agrandissement de Yokohama. Le gouvernement semble, en effet, avoir complètement renoncé, depuis l'expédition de Simonoski, à l'ancienne politique, tendant à fermer aux étrangers l'accès du Japon.

En Chine les nouvelles sont également satisfaisantes. Un arrêté du gouvernement de Cheelieue vient de promulguer dans toute l'étendue du territoire soumis à la France les codes Napoléon, de procédure civile, de commerce, d'instruction criminelle et pénal, sauf les modifications édictées dans le décret du 30 juillet 1861, qui a réglé l'organisation de la justice dans les possessions françaises de Cheelieue, et sous la réserve d'apporter ultérieurement modifications toutes autres modifications qui seraient reconnues nécessaires.

Un rapport soumis au parlement anglais établit la statistique du revenu brut par tête de la population de la Grande-Bretagne. Cette statistique, qui s'étend aux années 1860, fait ressortir que le revenu présente une moyenne de 2 livres 12 shillings 6 deniers par tête. La proportion pour la population de l'Irlande est de 1 liv. 2 shillings 6 deniers seulement.

(Bulletin du 10 mai.)

La chambre des communes d'Angleterre s'est occupée longuement de la question de savoir si les canons adoptés pour la flotte et l'armée répondent au progrès accompli par la science moderne. Une motion demandant la nomination d'une commission d'enquête a été émise et rejetée par 27 voix contre 22.

Le roi d'Italie, à son retour à Milan, comme sur tout le parcours d'un voyage, a été l'objet des plus sympathiques démonstrations.

Les prévisions transmises par les derniers courriers d'Amérique ne se sont pas réalisées. Beauregard n'a pas été en mesure de dériver jusqu'à Sherman. Le général Federal, ayant tourné le cote d'au derrière lequel les fédéralistes s'étaient retranchés, les confédérés ne sont pas trouvés assez forts pour livrer bataille. Il s'est évacué la ville de Columbia, qui a été occupée par l'ennemi. Il a fallu que la disproportion des forces fut considérable pour que les confédérés se résignent à se sacrifier; car d'après les rapports mêmes de Beauregard, la chute de cette place entraînerait celle de Charleston, et Sherman se trouverait occuper une position dominante dans une nouvelle partie du territoire du Sud.

Un conseil des ponts et chaussées vient d'être constitué en Turquie sous la présidence du ministre des travaux publics. Cette nouvelle institution témoigne du désir du gouvernement ottoman d'améliorer les voies de communication de l'empire. Si elle entraine, avec les éléments qui lui sont nécessaires, sérieusement en vigueur, la Turquie serait appelée à compter au nombre des contrées les plus prospères.

Un télégramme envoyé de l'Inde, par Constantinople, est parvenu. Une dépêche datée de Kurrachee, 28 février, à heures 18 minutes du soir, a été reçue à Londres le lendemain matin 1^{er} mars, à heures 15 minutes. Kurrachee est un port de l'Inde anglaise, sur la mer d'Oman. Au point de vue pratique, l'Inde se trouve donc dès à présent à quinze heures de Londres par la voie télégraphique.

(Bulletin du 10 mai.)

Le télégraphe nous annonce qu'un traité de commerce et de navigation, ainsi qu'une convention littéraire, viennent d'être conclus entre la France et les villes de Hambourg, de Brême et Lubeck. Ces trois villes, en concluant ces traités, ont en vue de mieux se défendre les intérêts de la navigation. Les dispositions.

Les prévisions des dépêches d'hier se sont réalisées. Charleston a été évacuée par les confédérés. Une garnison qu'on évaluait à 14,000

ARRIVAGES DU PORT DE PAPIETE. Du vendredi 26 mai au jeudi 3 juin 1865 inclus.

12 mai. Goélette de la Compagnie des Messageries Maritimes, commandée par M. Quénin, venant de Papeete, ayant pris la frégate à voiles d'acier à la rade, et se rendant à Papeete.

13 mai. Goélette de la Compagnie des Messageries Maritimes, commandée par M. Quénin, venant de Papeete, ayant pris la frégate à voiles d'acier à la rade, et se rendant à Papeete.

14 mai. Goélette de la Compagnie des Messageries Maritimes, commandée par M. Quénin, venant de Papeete, ayant pris la frégate à voiles d'acier à la rade, et se rendant à Papeete.

SAIRES DE COURTES EXTER.

27 mai. Cabot du Protet, Moriana Star, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

28 mai. Cabot du Protet, Eisey, de 22 ton, pat. J. Palomou, ven. de Rairoa en 5 jours, 1 pass. indigène du Taumotu, ne débarquant pas.

31 mai. Cab. Francis Marquet, de 12 ton, pat. Le Guen, ven. d'Atimao en 47 jours.

1^{er} juin. Cab. de Borabora Manu Pula, de 10 ton, cap. Reini, ven. de Rairoa en 4 jours, ayant à bord S. M. Pomare IV, le prince Arfille, son mari, et leurs filles Teriimavava, reine de Borabora, Tahitua vahine, Reine de Rairoa, et Vapo vahine, et 35 indigènes de leur suite.

2^{er} juin. Cab. du Protet, Eisey, de 45 ton, cap. Colla, ven. d'Atimao en 22 jours, 3 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

3^{er} juin. Cab. Francis Marquet, de 12 ton, pat. Le Guen, ven. d'Atimao en 47 jours.

SAIRES DE COURTES EXTER.

26 mai. Cabot, français Marquet, de 11 ton, pat. Le Guen, all. à Atimao; 2 pass. M. Huit, Gosselin, et 1 indigène de Taïti, 3 ton, pat. de la rade.

28 mai. Cabot du Protet, Eugénie, de 182 ton, cap. J. Stewart, all. d'Atimao à San Francisco; 4 pass. Mr Stewart et ses 6 enfants, américains, à bord pas débarquant.

BATEMENTS SUR RADE.

17 mai. Ligne à 100000 de la Compagnie des Messageries Maritimes, commandée par M. Quénin, venant de Papeete.

18 mai. Transp. à voiles Dorade, commandée par M. Lachère, lieutenant de vaisseau.

17 mai. Transp. à voiles Euryale, commandée par M. Jacquemart, lieutenant de vaisseau.

18 mai. Frégate à voiles française, commandée par M. Rissel, capitaine de frégate.

14 mai. Chaloupe locale Béchot, pat. Marc, 2^e maître de l'atoua.

21 mai. Frégate à voiles française, commandée par M. Motet, capitaine de frégate.

RECEVUE.

15 janvier 1864. Cabot du Protet, Africa, de 11 ton.

6 mai. Cabot du Protet, Méditerranée, de 5 ton.

31 décembre. Cab. du Protet, Jagers Ari, de 5 ton, pat. Tahiri.

6 janvier 1865. Cab. du Protet, Eugénie, de 5 ton, pat. de la rade.

1^{er} février. Cab. du Protet, Adrien, de 5 ton, pat. Pannu.

1^{er} mai. Brig. god. des Protet, Simon, de 10 ton, cap. Gifford.

18 mai. Brig. god. anglais Anne Laverie, de 17 ton, cap. Dano.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

L'indigène Motoua - à l'usage.
L'indigène Motoua, de 11 ton, pat. Tanila, ven. de Rairoa en 5 jours, 4 pass. indigènes du Taumotu, ne débarquant pas.

ESSAI SUR LA CULTURE DU COTON
écrit par un agriculteur expérimenté.
Prix : 25 c. 114-12007

NOTICE SUR LA CULTURE DU VANILLER
LA PRÉPARATION DES FLEURS ET LA PRÉPARATION DE LA VANILLE.
Par DAVID DE FLORES, de la Réunion.
Prix : 25 centimes. 117-12007

CALENDRIER DE TAÏTI POUR L'AN 1865.
Des Remarques sur le SERVICE DES DÉPÊCHES ET LA TARIF POSTAL.
Prix : En feuille, 5 fr. 50 c.; Cartonné, 1 fr. 50 c. 1201-40

25 mai. Goé. du Protet, Eugénie, de 11 ton, cap. Priou.
31 mai. Cab. français Marquet, de 12 ton, pat. Le Guen.
1^{er} juin. Goé. de Borabora Manu Pula, de 10 ton, cap. Reini.
2^{er} juin. Goélette du Protet, Eisey, de 45 ton, cap. Colla.

MAIRIE DE PAPIETE.

Denrées apportées sur la place du marché, du vendredi 26 mai au jeudi 3 juin 1865 inclus.

Denrées	Quantité	Prix de l'unité	Total	Denrées	Quantité	Prix de l'unité	Total
Pain (1)	1584 kg.	0.40	633.60	Report	...	...	6,343.90
id.	165 id.	0.50	82.50	id.	...	...	57.20
id.	1596 id.	0.50	798.00	id.	...	...	84.00
id.	227 id.	0.50	113.50	id.	...	...	1.06
id.	743 id.	0.50	371.50	id.	...	...	267.00
id.	97 id.	0.50	48.50	id.	...	...	29.00
id.	43 id.	0.50	21.50	id.	...	...	20.00
id.	360 id.	0.50	180.00	id.	...	...	615.00
id.	191 id.	0.50	95.50	id.	...	...	190.00
id.	96 id.	0.50	48.00	id.	...	...	490.00
id.	61 id.	0.50	30.50	id.	...	...	184.00
id.	73 id.	0.50	36.50	id.	...	...	42.00
id.	37 id.	0.50	18.50	id.	...	...	12.00
A reporter				6,343.90			

(N) au marché et chez les négociants et les marchands.

Etat des bestiaux abattus à Papeete, du vendredi 26 mai au jeudi 3 juin 1865 inclus.

Date	Especes et quantité	Kind des bestiaux	Mécan	Profession	Statut
26 mai	Bœuf, 2	Georget	H	Miliard	Vairao
27	id.	id.	id.	id.	id.
27	Vache, 1	Saïles	H	Saïles	Papeete
28	Bœuf, 2	Georget	H	Miliard	id.
29	id.	id.	id.	id.	id.
30	Bœuf, 1	id.	id.	id.	id.
31	Bœuf, 1	id.	id.	id.	id.
1 ^{er} juin	Bœuf, 1	Georget	M	Miliard	Vairao

EN VENTE AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS :

ANNUAIRE DE TAÏTI POUR L'AN 1865.

Prix (broché) 1 fr. 50 c.

En vente au bureau des contributions :

PORTULAN DES ILES DE LA SOCIÉTÉ.
Nouvelle édition.

RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS SUR LES CÔTES, LES VENTS, LES COURANTS, etc., AUX ILES DE LA SOCIÉTÉ.

Prix 1 franc.

Ra vente au bureau des contributions :

DIVISIONS TERRITORIALES DE LA COLONIE ET DES ARCHIPELS VOISINS

au mois de juin 1864.

Brochure de 10 pages. — Prix : 1 fr.

EN VENTE AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS, AUX

bureaux d'ouverture du bureau :
CARTE DES ARCHIPELS DE LA COLONIE ET DES ILES VOISINES 5 fr. 60

(Cette carte n'est autre que la carte de Topographie française, n° 385, édition de 1837.)

LE MESSAGER DE TAÏTI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 5 heures du soir. Prix du numéro : 6 fr. 50

PRIX DE L'ABONNEMENT. PRIX DES ANNONCES :
Par an : 18 fr. 92 Pour les 20 premières lignes, le ligne, 0 fr. 3
Six mois : 9 fr. 46 20 lignes, 0 fr. 3
Trois mois : 4 fr. 98 20 lignes, 0 fr. 3

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au bureau des contributions, ainsi que les divers travaux d'imprimerie à exécuter pour le compte des particuliers.)

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie. Prix, le numéro : 1 fr. 00
(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)

L'ÉCHO DU PACIFIQUE — M. DUBRECH, ÉDITEUR —
à San Francisco, 121, rue Sacramento, au coin de Montgomery.

ÉDITION QUOTIDIENNE, publiée tous les jours, les lundis exceptés, au prix de 5 dollars par trimestre.

ÉDITION HEBDOMADAIRE, paraissant tous les mercredis ; prix : 10 dollars par an.

Un abonnement nouveau donne droit aux Missibles, aux primes et à tout ce qui a part des romans en cours de publication.

COLLÈGE CHAMPAGNE, DIRIGÉ PAR M. ET M^{me}
Rizel, rue Broadway, n° 428, entre Dupont et Stockton, San Francisco.
Études complètes. Examen et pensionnaires. Prix modérés. 95-100-11